

Compte- rendu de la réunion du Comité Éducation du jeudi 12/01/2023 portant sur

l'organisation des temps scolaires et périscolaires 2023/2026

Présent(e)s:

- Enseignant(e)s: Mme Bouvier-Gémy, Mme Roizil, Mme Tonnerre, M. Tizaf
- Représentant(e)s parents d'élèves UPI : Mme Agrawal, Mme Bauer-Matton, M. Boucard, Mme Garnier-Jasiak, Mme Parly
- Responsable services périscolaires : Mme Lambaut
- Élu(e)s: M. Lubraneski, maire, M.Gruffeille, M. Lancelot, M. Proust, Mme Sagnella,
 Mme Tréhin

Suite aux précédentes réunions, il a été rappelé que le Comité a pour fonction de faire des propositions dans le domaine de l'éducation et dans ce cas précis, sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires pour 2023- 2026.

Il reviendra ensuite au conseil municipal et aux conseils d'école de l'approuver. Enfin la décision finale appartiendra aux services départementaux de l'Education Nationale, en réponse à la proposition de ces instances.

L'équipe municipale souhaite apporter des modifications aux horaires actuels sur l'organisation du temps scolaire sur 5 matinées (8h30-12h et 14h-16h10) pour allonger le temps de restauration apportant ainsi plus de confort aux enfants et au personnel périscolaire et harmoniser les temps de l'après-midi.

L'équipe enseignante n'est pas d'accord.

L'UPI remonte une fatigue des enfants mais également un grand intérêt des enfants et des parents pour le Parcours de découverte, surtout en élémentaire. Les parents d'élèves sont partagés sur la question des rythmes scolaires, une partie souhaitant maintenir les 5 matinées, une autre partie souhaitant passer à 4 jours avec une coupure le mercredi.

Du côté du personnel périscolaire, Mme Lambaut rapporte que le personnel périscolaire est plus favorable à l'organisation du temps scolaire sur quatre jours.

L'équipe enseignante propose une organisation du temps scolaire sur 4 jours avec le mercredi pris en charge par le périscolaire, pour répondre à la fatigabilité des enfants constatée sur l'organisation du temps scolaire sur 5 matinées.

Les enseignants évoquent des difficultés dans les remplacements d'enseignants le mercredi et la difficulté d'accéder aux formations professionnelles ce jour-là.

L'équipe enseignante fait part de sa volonté de travailler conjointement, lors de conseils des maîtres, à l'élaboration PEdT* / Plan Mercredi* dans le cadre d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Dans les discussions du comité il est rappelé qu'il est impossible de désynchroniser les emplois du temps de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Sur les propositions d'emplois du temps évoqués par l'équipe enseignante sur l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, la discussion a abouti favorablement à l'organisation du temps sur le modèle suivant :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30

L'accueil du mercredi serait assuré par un service périscolaire de 7h30 à 18h30. Le contenu va se construire dans le temps, et dépendra des effectifs inscrits, des moyens de la commune et de la capacité à co-construire un programme dans le cadre du PEdT et du Plan Mercredi.

Au vu de ces éléments, les membres du comité font **consensus dans l'intérêt de tous,** sur cet aménagement.

> Le comité éducatif propose au conseil municipal et aux conseils d'école de valider cette organisation du temps scolaire et périscolaire.

*Le PEdT / Plan Mercredi a pour mission d'organiser la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire. Il promeut les cohérences et complémentarité éducatives, développe et coordonne les activités proposées sur le territoire. Il reconnaît la plus-value éducative des temps périscolaires, avec des projets élaborés en partenariat. Il offre des activités périscolaires qualitatives, diversifiées et inclusives en s'appuyant sur les ressources et besoins du territoire.